



**Lancement de l'opération 2011/2012
« Trophées femmes en Sport »
de la Mairie de Paris**

*Un outil pour vous aider à développer vos
actions sociales et éducatives par le sport à Paris !*



Dans le cadre de la journée internationale de la Femme, la ville de Paris met en place depuis plusieurs années une grande journée autour du sport et de la femme. Depuis trois ans, cet événement a pris une nouvelle dimension au cours des deux premières éditions de « **Femmes en Sport** ». La volonté de la ville de Paris est de développer cette **action en direction des femmes en lançant un appel à candidature** autour de 2 thèmes principaux :

- ✓ projets d'éducation par le sport baptisés « **Trophées Femmes en Sport** », qui récompensent les meilleurs projets, actions ou stratégies en matière de développement de la pratique physique et sportive féminine ou mixte portés par des associations sur le territoire parisien.
- ✓ parcours de femmes, jeunes filles, adolescentes citoyennes « **Femmes d'Avenir** » : qui récompense des bénévoles pour leur investissement exemplaire à Paris ou leur parcours, quelle que soit la nature de leur engagement (dirigeante, arbitre, sportive, éducatrice...).

L'appel à projets « **Trophées Femmes en Sport** » de la Mairie de Paris vise à **soutenir et valoriser les « bonnes pratiques » citoyennes** autour de la pratique sportive féminine développée par les associations sur le territoire parisien. Chaque structure associative qui le désire peut ainsi présenter des actions particulièrement efficaces ou innovantes en matière de valorisation du public féminin par la pratique physique et sportive.



Pour mener à bien cette opération, un jury exceptionnel se réunira en **mars 2012** pour élire les meilleures initiatives. L'annonce des résultats se fera le soir même dans les salons de l'Hôtel de Ville, lors de la journée internationale de la Femme le **jeudi 8 Mars 2012**. Les associations lauréates seront conviées et recevront une dotation financière.

La dotation globale de cette opération à destination des associations s'élève à 16 000€.

Les principaux critères d'éligibilité aux « Trophées Femmes en Sport » :

1. Les associations candidates doivent être domiciliées administrativement dans Paris intra-muros,
2. Le sport doit être utilisé un comme levier éducatif : le projet doit utiliser la pratique sportive comme outil d'insertion ou d'éducation
3. L'Action doit s'inscrire dans la durée, réalisée, reconduite ou en projet (*non ponctuelle ni événementielle, sauf dans le cas où l'événement est le point d'orgue d'une démarche pédagogique globale*)
4. L'Action doit s'inscrire dans au moins l'une des **4 thématiques suivantes (voir le détail page suivante)** : **citoyenneté et lutte contre les discriminations, insertion sociale et professionnelle, handicap et santé.**

- **Autour de l'éducation, de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations** : Acquérir des valeurs sociales et citoyennes. Renforcer le lien social en luttant contre toutes les formes de discrimination (sociales, sexuelles ou raciales) et faciliter l'accès des femmes à la pratique sportive (aides financières, etc.).

*Exemple de l'association **AS collège Jules Verne** (12^{ème} arrondissement), Lauréate 2010/2011 : sensibilise à la réalisation de projets artistiques destinés à la promotion et au développement du rugby féminin*

- **Autour du sport et de l'insertion sociale et professionnelle** : Faciliter l'insertion sociale ou le retour ou l'accès à l'emploi en permettant aux femmes de s'inscrire grâce au sport dans un projet professionnel et/ou de bénéficier d'une formation

*Exemple de l'association **Flèche Athlétic club** (18^{ème} arrondissement), Lauréate 2010/2011 : donne sa chance à une demandeuse d'emploi en lui offrant une formation de monitrice sportive, par la mise en place d'un contrat unique d'insertion dans le domaine sportif.*

- **Autour du sport et du handicap**: Faciliter l'accès à la pratique sportive des femmes en situation de handicap.

*Exemple de l'association **ASLAA** (14^{ème} arrondissement), Lauréate 2010/2011 : a une action sur l'intégration des déficients visuels dans la pratique du sport cycliste, tant en loisir qu'en compétition, basée sur le partage entre « voyants » et « non-voyants », avec pour objectif d'augmenter le nombre de femmes licenciées.*



- **Autour du sport et de la santé** : Contribuer à la santé, à l'épanouissement physique et au bien-être des femmes par la pratique sportive.

*Exemple de l'association **AQUAB DEVELOPPEMENT 75** (4^{ème}), Lauréate 2010/2011 : développe un programme en direction des personnes adultes et adolescents en surpoids, en utilisant les activités de remise en forme dans l'eau.*

Les principaux critères d'éligibilité aux « Trophées Femmes d'avenir » :

Vous devrez décrire votre engagement dans le développement de la pratique sportive féminine ; pour qui et pourquoi vous êtes-vous engagée ? Vos différentes actions dans ce domaine et ce que représente le sport dans votre vie ? Comment imaginez-vous votre implication dans les prochaines années ?

Tentez l'aventure « Trophées Femmes en Sport » 2011-2012...

Jusqu'au 27 janvier 2012, vous trouverez le dossier de candidature en téléchargement libre sur www.paris.fr et à la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Mairie de Paris (25, boulevard Bourdon 75004 Paris) mais aussi sur le site de l'Agence pour l'Education par Sport (APELS), partenaire expert de cette opération sur www.apels.org (01.44.54.94.94).

A très bientôt sur pour cette 3^{ème} édition de l'opération « Trophées femmes en Sport » 2011/2012 !



Partenaire expert
de l'opération